

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-:-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-92 du 17 mars 1982

chargeant le Camarade Roger GARBA,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'élevage et de la Pêche de l'intérim du
Camarade Sanni MAMA GOMINA, Ministre
du Commerce, pour compter du 15 mars
1982.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 15 mars 1982, le Camarade Roger
GARBA, Ministre des Fermes d'Etat, de l'élevage et de la Pêche
est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, pendant l'absence
du Camarade Sanni MAMA GOMINA.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 17 mars 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MFEHP-
MC 6 PG/PPC 2 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-
BN 6 Préfets 6 BCP 1 JORPB 1.-